Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 68 (1960)
Heft: 4

Artikel: Les troupes autrichiennes dans le canton de Vaud en 1813-1814
Autor: Lavanchy, Ch.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-52045

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les troupes autrichiennes dans le canton de Vaud en 1813-1814

La victoire des Alliés à Leipzig les 18 et 19 octobre 1813 mit fin à la prépondérance française. Les armées prussienne, russe et autrichienne s'apprêtèrent à franchir le Rhin.

Le 18 novembre 1813, la Diète helvétique proclama son intention de demeurer neutre ; elle mobilisa 12 000 hommes pour établir un cordon militaire le long du Rhin et retira son adhésion au blocus continental.

Le 17 décembre, un parlementaire autrichien se présente devant Bâle. Le surlendemain eut lieu à Lörrach une conférence au cours de laquelle le général autrichien Langenau annonça au colonel Herrenschwand, commandant de la place de Bâle, l'intention des Alliés d'utiliser le territoire suisse. L'armée autrichienne, forte de 160 000 hommes, se massait déjà sur la frontière.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, le maréchal Bubna entra à Bâle. Son armée était divisée en plusieurs corps qui prirent plusieurs routes différentes.

Nous nous attacherons à suivre le passage du corps d'armée autrichien dans le canton de Vaud d'après les indications des procès-verbaux des séances du Petit-Conseil dont voici quelques extraits :

Séance du 25 décembre 1813 à 7 h. du matin, présidence du landamann Pidou.

On lit une lettre de M. le Quartier-Maître Finsler, en date du 21e. du courant, dans laquelle il annonce que M. le Général et Prince de Schwarzenberg a exprimé le vœu qu'il soit donné à chaque colonne principale de son armée qui traversera le territoire suisse un officier ou magistrat expérimenté connaissant le pays et les localités, lequel pourra donner les renseignements nécessaires sur les marches et quartiers, pour qu'aucune localité ne soit chargée outre mesure.

Décidé d'accuser réception en annonçant qu'on a déjà pris une disposition analogue.

S. E. le Landamann de la Suisse, par une lettre circulaire du 21 du courant, communique une note du 20e. dit de MM. le Chevalier de Lebzeltern et le comte Capo d'Istria [1], qui ensuite de l'ordre de leur Cour, font une déclaration sur les motifs qui ont engagé les Hautes Puissances alliées [à utiliser le territoire suisse], en annonçant que Leurs Majestés Impériales et Royales sont sans prétention aucune de s'immiscer dans les rapports intérieurs de la Suisse, qu'Elles attendent que la nation secondera les nobles et généreux efforts qui réunissent pour une même cause tous les Souverains et tous les peuples de l'Europe...

Le Petit Conseil décide d'envoyer une députation à S. A. le Prince de Schwarzenberg, Général en chef des armées des puissances alliées, pour lui présenter les sentiments de considération du Gouvernement, lui annoncer l'accueil que ses troupes recevront dans ce canton et lui demander en quoi le Petit Conseil pourrait lui être utile ou agréable pour le service de l'Armée.

Le Petit Conseil nomme pour remplir cette mission le citoyen De Saussure, son Lieutenant à Lausanne, et le citoyen Muret, inspecteur en chef des milices [2].

Séance du 26 décembre 1813 au soir

On fait lecture d'une lettre du citoyen Muret, inspecteur en chef des milices, datée de Moudon le 26 du courant, dans laquelle il annonce qu'à 8 h. ½ du matin il n'y avait encore aucune troupe étrangère à Moudon et que les seuls renseignements qu'il ait obtenu sur leur marche dans ce canton sur cette route, c'est que 400 hommes de cavalerie ont couché cette nuit à Payerne et en partent pour Yverdon [3].

Séance du 27 décembre

Le citoyen Commandant Chastellain, de retour de sa mission, annonce qu'il a trouvé à Moudon M. le comte de Saint-Quentin, qui vient pour préparer les logements, qu'il en a été fort bien accueilli. Que deux escadrons sont arrivés à Moudon hier et viendront aujourd'hui à Lausanne... [4]

On fait lecture d'une lettre du citoyen Muret, inspecteur en chef des milices, datée de Payerne, dans laquelle il annonce qu'il a vu M. le comte de Saint-Quentin et ensuite M. le comte de Bubna, qui l'ont parfaitement accueilli. Ce dernier leur a remis une adresse pour un officier de l'Etat-Major du Prince de Schwarzenberg, lequel est attendu

---

[1] Le comte Capo d'Istria fut le premier citoyen d'honneur du canton de Vaud et bourgeois d'honneur de Lausanne. Voir à ce sujet JEAN HUGLI, *Capo d'Istria, premier citoyen d'honneur du canton de Vaud,* dans *R.H.V.*, t. 64 (1956), p. 65 sqq.

[2] A.C.V., *Plumitif du Conseil d'Etat,* séance du 25 décembre 1813, p. 1-3.

[3] *Ibidem,* séance du 26 décembre 1813, p. 27.

[4] *Ibidem,* séance du 27 décembre 1813, p. 1.

aujourd'hui à Berne. Il informe que M. le Général Comte de Bubna a accepté une garde d'honneur de la milice du contingent de Payerne, de sorte que lui, Inspecteur, pense que l'on pourrait aussi placer à son hôtel à Lausanne une garde des Grenadiers de la compagnie de Lausanne [1].

Le Conseil décide d'inviter son président et le citoyen Conseiller Bergier de rendre visite à M. le Général Comte de Bubna, aussitôt qu'on sera informé de son arrivée à Lausanne, laquelle doit avoir lieu aujourd'hui d'après un avis donné par le Juge de paix [2].

Séance du 27 décembre, soir.

Le Juge de paix du cercle de Lausanne informe que S. E. M. le Comte de Bubna recevra la députation du Petit Conseil demain à 11 heures [3].

Séance du 28 décembre.

Le citoyen Marcel fait connaître dans sa lettre de ce jour les troupes qui doivent arriver aujourd'hui, savoir à :

Payerne	5.000	hommes			
Moudon	5.000	»			
Lausanne	3.000	»	et	2.000	chevaux
Morges	2.500	»			
Cercle de Villars s/Yens . . .	700	»	»	800	»
Dans celui d'Aubonne	800	»	»	600	»
A Préverenges, artillerie . . .	200	»	»	200	»
Une position militaire entre Rolle et Nyon	2.200	»	»	400	»
Romainmotier, un train d'artillerie	200	»	»	200	» [4]

Les citoyens Président Pidou et Conseiller Bergier s'étant rendus auprès de S. E. le Général Comte de Bubna selon la commission qu'ils en avaient reçue du Petit Conseil, font rapport qu'ils ont été très bien accueillis par M. le Général, que celui-ci a remercié pour les mesures prises pour la réception des troupes ; qu'il a parlé ensuite de la convocation du Grand Conseil et de l'arrêté rendu hier sur l'imprimé de Berne. Qu'enfin il a annoncé qu'il avait envoyé un courrier dans ce dernier lieu.

Le Petit Conseil remercie les citoyens Pidou et Bergier pour la manière dont ils se sont acquittés de leur commission [5].

---

[1] *Ibidem*, p. 2.
[2] *Ibidem*, p. 6.
[3] *Ibidem*, p. 8.
[4] *Ibidem*, séance du 28 décembre 1813, p. 1.
[5] *Ibidem*, p. 5.

La consultation des numéros de la *Gazette de Lausanne*, du 24 décembre 1813 au 4 février 1814, nous permet de retracer les principaux événements de cette période :

22 décembre : Proclamation du Petit-Conseil aux Lieutenants, aux Juges de paix et aux municipalités du canton, leur indiquant les mesures à prendre pour faire régner l'ordre et la tranquillité à l'intérieur du canton.

23 décembre : Nouvelle proclamation dont voici le texte :

Citoyens ! Au moment même de l'expédition de la circulaire imprimée du 22 du courant, le Petit Conseil a reçu, par un courrier extraordinaire, une lettre de S. E. le landamann de la Suisse, en date du 20, par laquelle on voit qu'à la suite des communications faites par les généraux des armées alliées, ces armées ont dû passer le Rhin, pour entrer en Suisse, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

En annonçant cette nouvelle, M. le landamann a invité les cantons à envoyer immédiatement, à la réception de sa lettre, un ou deux députés des gouvernements pour former la diète extraordinaire, qu'il a jugé convenable de convoquer à Zurich, dans les circonstances où se trouve la Patrie.

Le Petit Conseil s'est rendu de suite à cette invitation et a chargé de cette importante mission les trois citoyens auxquels le Grand Conseil avait accordé sa confiance pour la dernière diète extraordinaire : Henri Monod, député ; Jules Muret, premier conseiller de légation ; Louis Secretan, D^r^ en droit, second conseiller de légation. Deux d'entr'eux sont partis immédiatement.

Vous sentirez, citoyens, que les probabilités dont le Petit Conseil vous parlait, dans sa lettre circulaire d'hier, venant en quelque sorte de se changer en certitude, les exhortations qui vous ont été adressées pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité prennent un nouveau degré de force. Il ne peut donc que vous les renouveler aujourd'hui comme un objet qui appelle plus que jamais toute votre attention et tous vos soins.

24 décembre : Troisième proclamation en ces termes :

Vous aurez vu par la lettre circulaire imprimée du Petit Conseil, en date d'hier, que les armées des puissances alliées devaient être entrées en Suisse, dans la nuit du 20 au 21 du courant.

Ce n'est que ce matin que le Petit Conseil a eu la certitude que ces armées ont en effet pénétré en Suisse, qu'elles s'avancent sur le sol Helvétique, et que déjà quelques corps sont entrés à Berne hier à 9 h. du matin. Les généraux qui commandent ces troupes ont annoncé qu'ils

entraient en Suisse comme amis et qu'ils feraient observer l'ordre et la discipline. En conséquence, si quelques corps de ces troupes (ce dont le Petit Conseil n'a encore jusqu'à présent aucun avis officiel) venaient à passer dans notre ressort, le Petit Conseil vous invite à les bien accueillir.

En vous faisant cette nouvelle communication, le Petit Conseil ne peut que vous réitérer les ordres contenus dans ses précédentes circulaires, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Le Président du Petit Conseil :
A. Pidou.

Le Secrétaire en chef :
Boisot.

L'entrée des troupes autrichiennes se fit à une cadence accélérée :

Le 21 décembre à 9 heures, elles arrivent à Bâle avec les princes de Schwartzenberg et de Lichtenstein. L'Etat-Major des alliés loge aux « Trois Couronnes ».

24 décembre : Arrivée à Berne des princes de Lichtenstein et de Cobourg ainsi que du comte de Bubna.

25 décembre : Arrivée à Fribourg du comte de Bubna, commandant de la division autrichienne ; il loge à l'Hôtel des Marchands.

26 décembre : Arrivée du comte de Bubna à Payerne, où une garde d'honneur, formée de la milice du contingent de Payerne, a été acceptée par le général.

27 décembre : Arrivée à Lausanne du général de Bubna [1] et des premières troupes autrichiennes, dont le régiment de hussards Aloïs de Lichtenstein, un bataillon de chasseurs carabiniers et de l'infanterie. Ces troupes sont reparties le lendemain en direction de Genève.

28 décembre : Passage du régiment de hussards Blankenstein, de l'artillerie et de fortes colonnes d'infanterie. Le même soir, passage du régiment d'infanterie de Kaunitz.

29 décembre : Départ du comte de Bubna et arrivée des régiments de Reuss-Graiz et Vogelsang. Le capitaine de Wontch,

---

[1] Malgré nos recherches, nous ne pouvons indiquer dans quel hôtel le général a logé à Lausanne.

du régiment Vogelsang, reste à Lausanne comme commandant de place. Il loge à la place de la Palud et quitte Lausanne le 2 janvier. D'autres officiers, notamment un capitaine Jaegger, ont succédé au capitaine de Wontch.

Depuis le 30 décembre, il n'y a eu que peu de passages de troupes ; seulement des groupes isolés et des bagages qui rejoignent leurs unités.

14 janvier 1814 : Arrivée du régiment de dragons du prince héréditaire de Wurzbourg, qui reste à Lausanne au repos jusqu'au 16.

15 janvier : Passage du régiment de Hesse-Hombourg.

Pendant toute cette période, de fortes colonnes de troupes ont également passé par Payerne - Yverdon, Neuchâtel - Yverdon, Cossonay - Orbe et Fribourg - Bulle - Vevey.

Le 28 décembre 1813, la *Gazette de Lausanne* s'exprimait ainsi au sujet du passage des troupes :

Ce premier passage doit rassurer les habitans sur ceux qu'ils doivent encore éprouver. Les troupes ont observé une exacte discipline et tout a été tranquille ici et dans les environs. Les habitans se sont empressés d'accueillir ces troupes. Le meilleur ordre a régné dans la répartition des logements. Des magasins de fourrages avaient été préparés et chacun a montré du zèle.

Le 30 décembre, de Nyon, au moment de son entrée en France, le général Bubna a adressé à ses hommes l'ordre du jour suivant :

Nion, 30 décembre.

Soldats.

Les dévastations que les armées ennemies se sont permises dans notre patrie ne sont pas un exemple pour nous. Les téméraires n'existent plus ; le froid et le fer les ont détruits. Le cœur d'un soldat ne sait pas se venger, et moins encore de l'habitant sans armes qui n'a qu'à souffrir des calamités de la guerre.

Toutes les précautions sont prises pour l'approvisionnement de l'armée. J'exige de vous, sous les peines les plus sévères, le même ordre, la même discipline qui ont jusqu'à présent régné parmi vous, qui peuvent seuls garantir les succès militaires, et que les Suisses ne citeront qu'avec honneur pour nous. Je témoigne aux chefs des corps d'infan-

terie ma satisfaction pour l'ordre de leur marche. L'effort étant grand, mais le but important... et maintenant atteint.

Comte BUBNA.

Un hôpital militaire de 800 à 1000 lits avait été prévu à la Solitude, à Lausanne. L'hôpital militaire autrichien n° 20 est arrivé à Lausanne le 2 avril 1814 ; il est formé de deux médecins, 25 chirurgiens et 35 hommes.

Il passe journellement des chars de malades et de blessés à Concise ; la plupart sont dirigés sur Yverdon, où l'on forme un hôpital destiné à recevoir 500 malades. Deux hôpitaux furent aménagés, l'un aux Tuileries à Yverdon, le second au Château de Grandson. Il avait été prévu d'utiliser le château d'Yverdon. Voici ce qu'écrit la *Gazette de Lausanne* du 4 février 1814 :

Aussitôt que le prince de Schwartzenberg eut appris, par le prince de Metternich, que le château d'Yverdon, occupé par l'Institut Pestalozzi, avait été requis pour un hôpital militaire, il envoye le 22 janvier M. le major baron de Murmann à Yverdon pour faire de sévères recherches sur ce qui s'y était passé au préjudice de cet établissement, et pour le mettre à l'abri de toute prétention de ce genre. M. de Murmann remit à cet effet au président de la Municipalité cette lettre :

Au quartier-général de Langres, le 22 janvier 1814

à M. le Maire à Yverdon.

J'apprends dans ce moment la proposition qui a été faite de destiner à un hôpital le bâtiment occupé par l'Institut Pestalozzi et j'envoie, uniquement dans ce but, M. le major de Murmann, afin qu'il recherche la cause de ce bruit et qu'il en empêche l'exécution. Le bonheur de l'humanité dépend de sa culture, et il est toujours entré dans les vues de S. M. l'Empereur de protéger tous les établissements de ce genre qui exercent une influence si salutaire pour la société entière.

En vous faisant connaître, M. le Maire, ces vues de S. M., je vous prie de considérer cette lettre comme une sauvegarde destinée à garantir l'Institut Pestalozzi de tous les dangers que l'ignorance ou la malveillance pourraient peut-être lui préparer pour la suite.

SCHWARTZENBERG.

Le passage de l'armée autrichienne, à part les réquisitions de toutes sortes qui en ont résulté, s'est fait en bon ordre et n'a pas laissé de trop mauvais souvenirs. Les rapports avec les autorités et la population ont été, en général, facilités par la discipline des

troupes et par l'observation, par les Vaudois, des exhortations du Petit Conseil.

Il y eut toutefois quelques incidents regrettables, notamment dans la région de Nyon, ainsi qu'en font preuve les lettres ci-après du comte de Klebesberg :

A Monsieur le Maire de Nion.

Monsieur.

Quelques paysans ayant pris les armes et osé attaquer quelques détachements des troupes armées alliées, je préviens les autorités de Nion et exige qu'il soit publié dans les communes environnantes que le paysan qui sera rencontré les armes à la main sera arrêté et fusillé à l'instant. Le rapport que l'on me fait, de l'armement de la plupart des paysans des environs, m'engage à faire cette publication et à faire savoir la nécessité où je me suis trouvé de faire exécuter dernièrement deux paysans coupables de tels meurtres.

Versoix, le 3 mars 1814

Comte DE KLEBESBERG,
Général de division

Par lettre du 4 mars 1814, le Lieutenant du Petit Conseil a adressé une vive protestation au général Klebesberg en l'informant que les autorités communales avaient dû constituer des gardes de nuit, ce qui a contraint le général à écrire la lettre suivante :

A Monsieur le Lieutenant du Petit Conseil
du canton de Vaud dans les districts de Nion,
Rolle et Aubonne.

Monsieur,

L'ordre que j'ai fait publier hier dans la Ville de Nion n'a point été particulièrement adressé à cette ville comme ayant quelques sujets de plainte contre elle, ce n'est que pour remettre sous les yeux des habitants l'ordre du jour donné par le Maréchal Prince de Schwartzenberg relativement aux paysans qui seront surpris les armes à la main. Ce qui a donné en outre sujet à cet ordre est le rapport que j'ai reçu hier de l'armement de quelques paysans dans le village de Trelaix.

Il se peut que ces individus fussent autorisés à porter les armes, mais ils étaient sans uniforme. Je vous prie donc de leur enjoindre pour la sûreté commune à ne pas le quitter dans leur fonction publique.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée
votre très humble et très obéissant serviteur

Comte de KLEBESBERG,
G[1]. de Div.

Un régiment de hussards, formé de légionnaires allemands, a obligé nos autorités à faire accompagner cette troupe par des détachements de nos soldats afin d'éviter des ennuis avec la population qui avait été avertie de la très mauvaise tenue de ces hussards partout où ils avaient passé.

Nous terminons cet article en publiant la lettre ci-après du Juge de paix de Nyon :

Nyon, le 4 juin 1816

(L. S.)

LE JUGE DE PAIX DU CERCLE DE NYON,
au très honoré Monsieur le Landamann,
Président du Conseil d'Etat à Lausanne.

Très Honoré Monsieur le Landamann,

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir la correspondance que j'eus celui de vous communiquer ainsi qu'au très honoré Conseil d'Etat par ma lettre du 18 janvier dernier et la réponse qu'il m'a adressée le 20 du même mois.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en conséquence de cette correspondance, Monsieur le Chevalier d'Agnési, aide de camp de S. E. le Général en chef Baron de Frimont et décoré de l'ordre de St.-Léopold et de plusieurs autres, est venu de Genève à Nyon dans la soirée du samedi 1er. de ce mois. Conformément à son désir, le lendemain, après le sermon du matin, la Municipalité et les fonctionnaires de la Ville de Nyon ont été invités à se réunir dans l'appartement que mon parent Mr. le Syndic de La Fléchère m'a prêté à cause d'une démolition qui embarrassait ma maison. Dans cette réunion, qui a eu lieu après le sermon du matin et autour d'un déjeuner, Monsieur l'Aide de camp a adressé des remerciements à la magistrature au sujet des soins qui ont été donnés l'année dernière à l'alimentation des troupes autrichiennes qui ont traversé notre ville et au soulagement des blessés autrichiens qui y ont été secourus ; Puis il m'a fait l'honneur de me remettre en même temps la Croix de l'Ordre Impérial de St.-Léopold, accompagnée d'une lettre d'envoi très obligeante de Son Excellence qui m'invite à porter cette décoration.

Nous avons tous exprimé à Monsieur l'Aide de camp les sentiments agréables que sa mission nous faisait éprouver. Je l'ai prié d'être l'interprête de ma gratitude la plus respectueuse auprès de S. M. I. & R. L'Empereur d'Autriche et de ma reconnaissance auprès de S. E. Le Général en chef Baron de Frimont.

Après le sermon du soir, je lui ai donné un dîner où les premières autorités de notre chef lieu, entre autres Mr. le Lieutenant du Gouvernement, les chefs militaires, les magistrats et Médecins de notre ville, ont été invités. Nous avons porté la santé de S. M. I. & R. L'Empereur d'Autriche, celle de S. E. Le Général en chef Baron de Frimont, et celle de Monsieur l'Aide de camp, qui a porté celle de la Confédération et du Canton de Vaud et celle de notre magistrature. Dans la matinée, il avait été à Prangins faire visite à Mr. le Baron de Danckelmann et voir le Château. Le dimanche soir, il est reparti pour Genève, d'où il ira à Lausanne puis à Syon en Vallais. Il était impossible de nous envoyer un aide de camp dont les manières fussent plus agréables.

J'ai l'honneur de vous prier Monsieur le Landamann de soumettre à la délibération du Conseil d'Etat la demande d'autorisation dont il a été déjà fait mention pour la permission de porter la décoration que S. M. I. & R. L'Empereur d'Autriche a daigné me conférer comme Juge de Paix de la Ville de Nyon.

Agréez, Monsieur le Landamann, l'assurance de mon respect

DU PLESSIS-G.
Juge de Paix

P. S. Je crois aussi que je dois avoir l'honneur de vous informer que le même aide de camp a remis à son passage à Nyon, devant moi et Mr. le Syndic de cette ville, selon son désir, une médaille d'or à Mlle. Traksel aubergiste à la Croix Blanche, à Nyon, avec une lettre de remerciement de S. E. Le Général Baron de Frimont au sujet du zèle qu'elle a manifesté à l'époque du passage des troupes et des blessés autrichiens.

Voici enfin l'extrait du procès-verbal de la séance du Petit Conseil du 6 juin 1816, sous la présidence du landamann Monod :

Le Conseil d'Etat décide d'accuser réception, en exprimant à Mr. le Juge de Paix et à la Magistrature de Nyon que l'on a vu avec beaucoup de plaisir la marque de satisfaction qu'ils viennent d'obtenir de S. M. l'Empereur d'Autriche, satisfaction que le Conseil d'Etat leur avait déjà témoignée dans le temps.

On fera savoir à Mr. le Juge de Paix Duplessis qu'aucune loi ne défendant jusqu'ici aux magistrats et ressortissants du Canton de porter des décorations étrangères, le Conseil d'Etat ne met aucun obstacle à ce qu'il porte celle qu'il a reçue.

A cette occasion, le Conseil décide de charger son Département de Justice et Police d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire une loi qui défendrait à tout ressortissant ou magistrat du

canton, non militaire, de recevoir des décorations, ordres ou autres faveurs de puissances étrangères [1].

Nous nous trouvons ainsi en présence de la première tentative du gouvernement vaudois de réglementer la question des décorations. D'après la décision du Petit Conseil, on peut admettre que seuls les militaires auraient pu recevoir des décorations, alors qu'actuellement il n'y a que les civils qui peuvent être décorés.

CH. LAVANCHY.

---

[1] A.C.V., *Plumitif du Conseil d'Etat,* séance du 6 juin 1816, p. 3 sq.